

Mme Ségur est l'assistante sociale du lycée Jean-Moulin

Elle est présente le mardi et le vendredi toute la journée

Elle peut vous recevoir à votre demande sur rendez-vous.

Ensemble à l'écoute de votre enfant

L'assistante sociale scolaire a un rôle d'information, de conseil, d'aide et de suivi auprès des élèves et des familles.

Elle est à l'interface entre l'établissement scolaire, le milieu de vie du jeune et les structures extérieures (Conseil Général, Justice, CAF, MSA, associations...).



Les spécificités

Elle travaille dans le cadre d'une prise en charge individuelle (entretiens, visite à domicile ...) et/ou collective des élèves dans le respect du secret professionnel.

Elle participe à diverses commissions internes comme externes à l'établissement en étroite collaboration avec les membres de la communauté éducative et en lien avec les parents.

Les aides financières liées à la scolarité : la bourse – le fond social lycéen

La bourse : pour les élèves qui étaient déjà au lycée : Vous avez rempli le dossier de bourse de votre enfant et nous l'avez retourné . Pour les nouveaux venant de collège, vous avez également rempli les dossiers et remis au collège.

Le Fonds social lycéen qu'est ce que c'est ? C'est une aide facultative. Elle est destinée à faire face à des situations difficiles que vous pouvez rencontrer pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire. (par exemple : transports, sorties scolaires, achat de lunettes, de vêtements de travail, de matériels professionnels ou de sport, de manuels et de fournitures scolaires..).

Elle peut se cumuler à la bourse. Le montant de l'aide, si elle est accordée, est calculée en fonction de vos revenus, de vos dépenses, du nombre de personnes à charge dans votre foyer, et de votre situation.

Mme Ségur l'assistante sociale peut vous renseigner sur cette aide n'hésitez pas à la contacter afin d'étudier votre situation.